



Communiqué de presse
Mercredi 04 février 2015

Conférence environnementale La Fondation Nicolas Hulot salue une feuille de route en cohérence avec l'ambition affichée

Pour la Fondation Nicolas Hulot, qui avait salué la conférence environnementale en novembre 2014, la feuille de route présentée ce 04 février 2015 par Manuel Valls et Ségolène Royal place la France sur la voie de la transition écologique et de l'exemplarité en vue de la COP 21. 16 des 22 mesures que la Fondation avait mises sur la table ont été retenues, un pari réussi sur le dialogue environnemental.

Si l'expérimentation de l'écotaxe dans des régions volontaires n'a pas été retenue, Nicolas Hulot a longuement échangé hier avec le Premier Ministre sur l'opportunité de rouvrir le dossier du basculement de la fiscalité pour réduire les prélèvements qui pèsent sur le travail et renforcer la fiscalité écologique et le principe pollueur payeur.

Sur la feuille de route, la Fondation Nicolas Hulot se félicite de plusieurs avancées importantes :

- Fin des subventions à l'export pour toutes les activités liées au charbon. Ségolène Royal doit en préciser rapidement le calendrier qui devra être resserré dans la perspective de la COP 21
- Une action forte sur le diesel avec la mise en place d'une pastille pour l'identification des véhicules polluants et d'une prime de 500 euros pour les ménages non imposables qui remplaceront leur vieux diesel par un véhicule neuf ou d'occasion émettant moins de 110 gCO₂/km
- Un engagement pour l'interdiction de nouvelles substances dangereuses même si le calendrier et la position de la France sur les pesticides néonicotinoïdes doivent être précisés rapidement

- La mobilisation du CNTE pour préparer d'ici mai une réforme de la démocratie participative qui fera l'objet d'une loi dédiée. Pour la Fondation Nicoals Hulot, ce doit être l'occasion de redéfinir le fondement, les institutions et les outils pour la participation du public et de développer une participation efficace dès l'amont des projets sensibles sur la base d'études sérieuses et indépendantes de toutes les alternatives

D'autres mesures structurantes ont été ajoutées : généralisation de l'indemnité kilométrique vélo dans la prochaine loi de finances, soutien au fret ferroviaire, possibilité de développer des plans de déplacements urbains simplifiés pour les petites agglomérations, étude de l'intérêt d'une baisse généralisée des vitesses, campagne d'information sur les dangers des pesticides, nouveaux soutiens financier pour soutenir la demande de bio local dans les cantines scolaires.

Ces mesures viennent s'ajouter à celles qui étaient déjà actées par le gouvernement : relance d'un comité pour l'économie verte, attribution du label grande cause nationale au climat en 2015 et la mobilisation des médias publics sur ce thème ou financement des projets de Transports Collectifs en Sites Propres.